Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 22 Juillet 1886 No. 40.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

MES PETITS AMIS.

Blonds enfants aux voix argentines,
Frais comme un bouquet d'églantines,
Jouez comme des chérubins,
Si beaux sous vos robes oranges,
Que l'on dirait un groupe d'anges,
Nés sous le pinceau de Rubens !

J'aime à vous voir sur la pelouse,
Aux yeux d'une mère jalouse,
Jouer comme des papillons,
Dansant sur leurs ailes de soie,
Peu soucieux, dans votre joie,
Du monde et des tourbillons !

Oh ! quand on voit vos fronts sans rides,
Vos teints rosés, vos yeux limpides,
Que n'ont jamais terni les pleurs,
On pense à ses jeunes années,
A tant de pauvres fleurs fanées,
Hélas ! sous le vent des douleurs.

Courez, sautez, troupe joyeuse !
Sur l'herbette souple et soyeuse,
Sans fin reprenez vos ébats ;
Mais quand votre joie étincelle,
N'oubliez pas qu'on vous appelle,
Les petits anges d'ici-bas !

Oh ! gardez votre foi si vive,
Et votre innocence naïve,
Coupe d'ambroisie et de miel !
Fuyez toute ombre dangereuse,
Et si votre mère est heureuse,
Vous aurez votre place au ciel !

LOUIS H. FRÉCHETTE.

Nouvelle.

PAR UN MAUVAIS TEMPS.

(*Suite.*)

Leurs relations n'étaient donc ni plus fréquentes, ni plus familières ; cependant leurs entretiens avaient un accent plus intime. Cette amitié tenait peu de place, à peine, comme vous savez, celle d'une soirée par semaine. Henry cependant disait à Thérèse des choses, que peut-être il n'eût pas confiées à ses amis du Boulevard, ni même à ses complices en marivaudage : il l'appelait quelquefois : "Ma sœur," et ce nom, qu'il lui donnait en riant, exprimait, mieux qu'il ne le croyait lui-même, un sentiment profond. Il l'aimait, en effet, comme une sœur, et ce mélange de tendresse et de respect, qu'il n'avait jamais éprouvé près d'une autre femme, qu'était-ce autre chose qu'une fraternelle affection ?

—Votre sœur ? disait Thérèse, je veux bien l'être, en vérité ; mais, si j'en accepte le nom, il faut aussi que j'en aie les priviléges, et je réclame, avant tout autre, celui de vous gronder et de vous prêcher la sagesse.

—Et voilà que, sans plus attendre, elle prêchait et grondait ce frère si fou, qui promettait de se corriger, obtenait sa grâce, et demandait, pour gage du pardon, qu'on lui jouât, d'un bout à l'autre, le dernier acte du *Trovatore*.

Tout finissait ainsi, non par des chansons, mais par de la musique. Thérèse était pourtant plus attristée qu'elle ne le pouvait dire de cette existence inutile, dont elle devinait, sous une apparente insouciance, les secrètes préoccupations : "Il vaut mieux que sa vie, pensait-elle, il ne doit point être heureux !"

En effet, il n'était point heureux, et ce que la jeune fille lui disait sur le ton léger de la plaisanterie, il commençait à se le dire d'une façon sérieuse. Ces vérités, que, le jour de sa première visite, il avait entrevues dans un nuage, il les voyait maintenant en pleine lumière, et cette lumière lui blessait les yeux. Il comparait ces huit années, si tristement perdues, aux années si laborieusement remplies de celle qu'il appelait sa sœur, et cette comparaison ne le rendait pas fier. Il se disait : —Cet argent, que je perdais en une nuit sur une table de jeu, elle mettait bien des mois à le gagner ; elle le gagnait pièce à pièce ; chaque pièce, c'était une heure de son travail, et jamais elle ne se plaint ; elle ne croit même pas qu'elle soit à plaindre, elle est heureuse !—Heureuse et pauvre !—Heureuse et vivant de son travail !

Ces deux idées, pour lui si différentes, il s'habitua à les rapprocher ; il les considéra l'une à côté de l'autre, et comprit enfin le lien qui les unit. Ayant l'esprit faux, on n'eût pu le convaincre, ayant le cœur juste, il se laissa toucher, et dès lors il ne fut pas loin de se rallier à la cause du devoir.

D'ailleurs, il devenait prudent d'opérer des réformes. C'est à peine si de sa dernière ferme il lui restait encore une prairie ; ajoutez-y mille francs de rentes ; et vous aurez le chiffre de sa fortune. Ce n'était plus le moment de mener un train de gentilhomme. On offrait bien de lui faire épouser une fille riche et désagréable, mais ces ventes par devant notaire, où l'on donne son nom pour un sac d'écus, lui avaient déplu toujours, lui paraissaient odieuses aujourd'hui. Donc, il fallait travailler et passer sous les fourches caudines.

Non sans quelques hésitations, sans quelques regrets peut-être, dernier regard aux habitudes mauvaises dont il allait se détacher, dernier adieu à ce qu'il nommait encore les plaisirs de sa jeunesse, Henry brisa, l'un après l'autre, les liens qui le retenaient au passé, et, léger d'argent, léger de bagages, mais ayant aussi le cœur et l'esprit plus légers, il vint s'établir, un beau matin, dans une chambre meublée de la rue Jacob :—Ah ! dit gaiement Thérèse, en apprenant le déménagement, vous voilà presqu'aussi pauvre que moi ! Je peux vous avouer pour mon frère.—Voyez-vous cette demoiselle, qui se réjouit de la ruine de ses amis !

Ce fut une fête plus belle encore, quand, deux mois après, il lui annonça son prochain départ pour Bordeaux, afin d'y remplir chez un armateur un emploi de commis aux appointements de 3,000 francs. Henry n'était pas médiocrement fier de ce début inespéré, il comptait ses futures richesses, il en cherchait déjà l'emploi : "Une chose m'embarrasse, disait-il, que vais-je faire de tant d'argent ?"

Thérèse n'était pas moins heureuse que lui. Il trouvait même qu'elle était trop heureuse :—Comment, je vais partir ! et je ne vous ai jamais vue si gaie ! Est-ce donc là tout le chagrin que va vous causer mon absence ?

—Voulez-vous, répondait-elle, que je vous dise la vérité ? Tant que vous êtes à Paris, je crains toujours quelque rechute ; on a sitôt fait de passer les ponts... Oui, reprit-elle, plus sérieusement, vous nous manquerez sans doute ; c'est une chose que sans rougir une sœur peut avouer à son frère ; je regretterai nos lectures et nos soirées de causeries, et, quand je serai maussade, je n'aurai plus personne à gronder ; mais vous reviendrez quelque jour, lorsque vous serez devenu riche ; je serai pauvre encore assurément, et vous retrouverez la petite chambre, et les vieux meubles, et le cher piano, et notre amitié, qui sera demeurée la même.

Henry s'étonnait de quitter Paris avec si peu de peine :—Vraîment, disait-il, si vous n'étiez pas là, je partirais aussi gaiement qu'un étudiant en vacances. De ces huit années, je n'emporterai qu'un souvenir, celui qui m'attache à vous, parce que c'est le seul, où je retrouverez le charme, que le cœur laisse à ce qu'il a touché. Le reste était caprice, fantaisie d'imagination : autant en emporte le vent !

Ainsi ce jeune homme, aujourd'hui sérieux, faisait l'épitaphe de ses folies.

Le jour de son départ, il pria Thérèse d'accepter un nécessaire de travail très-simple, auquel, pourtant, il tenait beaucoup, parce que c'était celui de sa mère :—J'ai voulu, dit-il, vous donner quelque chose qui ne fût point un cadeau banal ; cette boîte servait à ma mère ; en vous l'offrant, je m'en sépare pas tout-à-fait, puisque vous la garderez fidèlement, et que je viendrez la revoir un jour.

Ce fut un samedi matin qu'Henry fit son entrée dans Bordeaux. En sa qualité de commis conscencieux, il se présenta tout de suite chez son armateur, qui, l'ayant fort bien reçu, lui donna congé jusqu'au mardi, en l'engageant à visiter la ville.

Tout en se promenant, comme le lui avait conseillé son patron, il éprouvait cette impression que tout le monde connaît, celle d'avoir oublié quelque chose, sans savoir au juste ce que c'est.

—Ah ! j'y suis, dit-il enfin.

Il s'en fut à la gare, prit le train du soir, et revient à Paris.

Le lendemain, il sonnait, vers midi, à la porte de Mme Lorans. Ce fut Thérèse qui lui ouvrit ; vous pouvez devinez sa surprise ; sa mère n'était pas moins étonnée :

—Déjà de retour, dit-elle, votre armateur ne veut donc plus de vous ?

—Si vraiment, répondit Henry, c'est le plus aimable des hommes ; seulement j'avais oublié quelque chose à Paris.

—Quoi donc ? dit Thérèse.

De vous demander, reprit-il, si vous voulez venir avec moi.

Et, comme Thérèse ne répondait pas, il ajouta, se tournant vers la mère :

Vous, madame, qui la connaissez bien, ne pensez-vous pas qu'elle y consente ?

Elle y consentit ; Mme Lorans y consentit ; tout le monde était d'accord, tout le monde était heureux. C'était un beau dimanche du mois d'août. On sortit vers quatre heures, et l'on fit un tour aux Tuileries.

—Vous n'avez donc plus peur, disait Henry, de me voir passer les ponts.

Ce fut au restaurant qu'on dîna, ce fut rue des Saints-Pères que l'on passa la soirée. Mme Lorans disait :

—Quel enfant ! Dépenser ainsi deux cents francs ! ne pouviez-vous pas écrire ?

—Et si Thérèse avait refusé.

—Ne le grondez pas, disait Thérèse ce sera sa dernière folie de jeune homme.

Henry demanda du thé :

—Vous l'aimez donc à présent ? dit la jeune fille.

—Oui, répondit-il, les jours de fête.

Et, comme elle le menaçait du doigt, prête à se plaindre de ce mensonge :

—Allons, reprit-il, ne vous fâchez pas ! Ne fallait-il pas faire des économies pour monter notre ménage ?

Ils parlaient aussi de leur amour, puisqu'ils avaient donné son nom véritable à leur amitié ;

—Et depuis quand ? disait Thérèse.

—Depuis toujours, répondait Henry ; depuis l'omnibus de l'Odéon ; mais je l'ai su seulement hier en sentant le vide de votre absence.

—Oh ! moi, dit-elle, je le savais bien avant vous.

Ils se marièrent à Saint-Germain-des-Prés dans les premiers jours de novembre, et je fus un des témoins d'Henry. Le soir de leur mariage, ils étaient en route pour Bordeaux.

Le Manitoba.

Jeudi, 22 Juillet 1886.

LA RECOLTE A MANITOBA.

Par tout le Canada, l'on sera heureux de savoir que la récolte dans Manitoba, quoiqu'elle ait pu souffrir de la sécheresse qui se fait sentir depuis plusieurs semaines, sera relativement très bonne, sinon supérieure à celles des autres parties du continent. Si nous avons un peu moins que la moyenne en quantité, nous sommes certains de surpasser la moyenne en qualité et de pouvoir mettre sur le marché une marchandise que nous n'avons pas pu produire les deux ou trois dernières années.

La vallée de la Rivière Rouge paraît être la seule partie de la province où la sécheresse semble avoir fait tort à la récolte. Là encore, cependant, les nouvelles ne sont pas aussi mauvaises qu'on serait porté à le croire, car nombre de cultivateurs de ces campagnes que nous avons eu occasion de rencontrer, ces jours derniers, nous ont dit qu'il était vrai que les grains n'avaient point une aussi belle apparence que par les années passées, qu'ils n'étaient point venus à pleines clôtures, à la hauteur ordinaire, que la paille serait courte et le rendement pas aussi fort non plus, mais que, d'un autre côté, l'on n'avait pas de gelées à craindre, et, par conséquent, que l'on gagnerait en qualité, ce que nous allons perdre en quantité, et, de fait, le grain qui déjà a été coupé en differents endroits n'est rien moins qu'excellent.

Maintenant, pour ce qui est de l'étendue de terre ensemencée, les chiffres sont exacts puisque nous les citons de la meilleure autorité, du dernier Bulletin de la Récolte publié par le département de l'Agriculture de cette province :

" L'étendue de terrain ensemencée de blé du printemps qui est la principale et la plus forte récolte de la province est de 380,231 acres, ce qui donne 13,000 acres de plus que l'année dernière et 73,000 de plus qu'en 1884. Cette augmentation s'est produite dans l'ouest, à Brandon, Dennis, Rivière-Souris et la Montagne Tortue. On a commencé les semailles vers le 7 avril ; l'année dernière le 14, et en 1884, le 24 du même mois.

" En parlant de la récolte de l'avoine, le Bulletin dit que l'étendue ensemencée est plus considérable que l'année dernière et c'est encore dans l'ouest que l'on constate cette augmentation.

" L'orge couvre une étendue assez restreinte, soit 69,305 acres, contre 59,189 en 1885, mais cette récolte donne des signes évidents de l'augmentation.

" La culture du lin est des plus actives dans les comtés de Dufferin, au centre, et dans Manchester, à l'est. L'étendue ensemencée a augmentée de 5,962 acres pendant deux ans à 16,473 acres cette année.

" La récolte des pois s'est accrue de 2,507 acres."

Nous avons dit que la récolte serait meilleure ici que dans bien des parties du continent ; nous prenons celle du pays voisin, par exemple : les rapports qui y ont trait ne sont rien moins que défavorables. Entr'autres, le *Farmer's Review* de Chicago, une excellente autorité, dit que les estimations officielles de la récolte probable du blé ne seront pas réalisées.

Somme toute, nous pouvons dire qu'à Manitoba le bon, le vrai cultivateur prospère et même est toujours sûr du succès, et, nous le répétons encore aujourd'hui : c'est fort de la conviction des avantages réels que possède notre province et animé du désir d'être utile à nos compatriotes que nous leur faisons appel et les invitons à venir grossir nos rangs. Qu'ils n'aillent pas à l'étranger chercher vainement un bien qui est à la portée de tous sur cette terre de Manitoba qui est aussi celle de la patrie.

AMNISTIE GENERALE.

La Gazette du Canada, du 17 courant contient une proclamation accordant une amnistie générale à tous ceux qui ont pris part à l'insurrection du Nord-Ouest, à l'exception des personnes qui se sont rendues coupables de meurtre, et tous les biens qui leur ont été confisqués leur seront remis.

Cette amnistie s'applique aussi, paraît-il, à Gabriel Dumont et Michel Dumas qui sont libres de revoir sans retard leurs foyers. Leurs terres leurs seront remises.

Cette nouvelle ne peut qu'être très agréable à tous et à la population de l'Ouest en particulier.

Nous savons gré aux autorités des efforts qu'elles font pour ramener la paix et la sécurité là où il n'y a pas encore longtemps régnaient toutes les horreurs que l'on sait.

NOTES HISTORIQUES.

De 1816 à 1818.

(*Suite.*)

Voici un extrait de cette réponse à M. Tabeau alors curé de Boucherville.

Québec, 8 Mars 1818.

Monsieur,

" Votre voyage de 1816 ne devait être qu'un voyage d'observation ; on ne demandait pas davantage ; vous aviez des moyens et vous pouviez revenir la même année sans être à charge à personne. Ce coup est manqué ; voilà deux ans d'écoulés. Si l'on se contente d'aller observer pour revenir immédiatement la mission est retardée d'une année de plus.

Ce que demandent, cette fois, les colons de la Rivière Rouge et les Canadiens répandus dans toute cette région, c'est une mission à poste fixe, et il me paraît difficile de s'y refuser, surtout y ayant urgence pour des gens qui s'en vont par centaine en enfer, faute de secours spirituels. Si, pour travailler au salut de ces pauvres chrétiens, il faut attendre que les deux compagnies aient cimenté une paix que l'une et l'autre se croient peut-être intéressées à reculer, on ne fera rien avant dix ans et peut-être davantage.

" Je suis loin de mépriser les observations que présente votre lettre du 19 février, il y en a de très sages. Je ne serais pas éloigné d'établir deux missions au lieu d'une. Les âmes du Fort William ne me sont pas moins chères que celles de l'Assiniboia.

" Mais il faut que ceux qui entreprendront la mission de la Rivière-Rouge s'attendent à y rester ou à n'en revenir que très rarement. Les frais énormes qu'occasionneraient de fréquents voyages à cette distance, la privation où demeurerait le troupeau pendant ces longues absences, la juste inquiétude qu'éprouverait un prêtre demeurant là seul pendant l'absence de son collègue, en supposant que l'on n'en pu trouver que deux, tout cela rend nécessaire de prendre des mesures pour établir un clergé qui puisse se soutenir et seperpétuer par lui-même et former une église distincte de celle de Québec.

" J'ai la confiance qu'on trouvera dans le clergé canadien des hommes assez généreux pour se mettre à la tête de cette entreprise. N'est-il pas honteux que pour le seul motif d'un gain temporel des marchands nous aient devancés dans ces pays lointains ?......"

Monseigneur Plessis offrait à M. Tabeau d'accepter pour lui, soit la mission fixe de la Rivière-Rouge ou la mission de passage du Fort-William, et de quelques autres postes les plus voisins de celui-ci, là où les voyageurs avaient coutume de se réunir en grand nombre au printemps.

Nous n'avons pas la première lettre qu'il écrivit à M. Provencher pour lui faire part des desseins qu'il avait sur lui pour les missions du Nord-Ouest, mais nous voyons dans une lettre que lui adresse Mgr Plessis, le 21 février, qu'il lui en avait déjà parlé, puisqu'il lui dit : " Je suis toujours d'avis que vous ne mettez pas au jour le projet dont je vous ai parlé.

" A tout événement, vous ne serez troublé qu'après vos pâques. Ce qui retarde mes opérations est l'attente d'une réponse de M. Tabeau."

Le 15 mars, M. Provencher lui répondait :

" Monseigneur,—J'ai toujours tenu secrète la mission de la Rivière-Rouge, mais je vous avoue que l'incertitude où je suis est un peu gênante ; il faut que j'aille au jour la journée. Je ne puis rien entreprendre, j'ai des constructions et des réparations à faire cet été et il serait temps d'en faire les préparatifs. Si votre Grandeur a décidément jeté les plombs sur quelqu'un, je serais content d'être informé de ce qui me regarde.

" En réfléchissant sur la grandeur de l'ouvrage proposé dans cette pénible mission, il m'a semblé que je n'étais pas l'homme qu'il fallait. Je ne me défie pourtant pas de la Providence, mais je crains, en acceptant cette mission, si toutefois elle m'est dévolue, d'empêcher ou de retarder son progrès par mon incapacité. Cette incapacité peut se considérer sous deux rapports, spirituelle et corporelle. La spirituelle est assez bien connue de Votre Grandeur ; mon peu de science, le défaut de connaissance des langues du pays, et même de l'anglais, une infirmité gênante par rapport à laquelle je suis atteint depuis plusieurs années, puis enfin des dettes que je ne puis couvrir avec la dîme de cette année.

" Telles sont mes raisons contre ; si celles que Votre Grandeur a pour me confier cette mission sont prépondérantes, je suis toujours prêt. Ce qui m'engage à les déduire, c'est que si cette mission était retardée ou éprouvait quelqu'autre contretemps par ma faute, je craindrais des reproches des hommes et de Dieu. Que la Providence conduise maintenant cette grande affaire comme il lui plaira, j'obéirai, sûr de faire la volonté de Dieu et je n'aurai rien à craindre.

J. N. PROVENCHER, Ptre.

Les plombs de Monseigneur Plessis, pour me servir de l'expression de M. Provencher, étaient bien déjà jetés. S'il ne voulait pas rendre son choix public, ce n'était plus faute d'avoir trouvé le sujet qui convenait, et cette dernière lettre de M. Provencher dut lui prouver que celui-ci était vraiment l'homme qui convenait à l'accomplissement de ses desseins. Tant de soumission, de renoncement et d'abnégation, un si grand désir de faire la volonté de Dieu et se remettant entièrement entre les mains de son évêque pour aller n'importe où, annonçaient les vertus d'un apôtre.

A Continuer.

VOL DE GRAND CHEMIN.

Une dépêche de Prince-Alber dit que samedi dernier, à environ 25 milles au sud de Humbolt, la diligence qui va de Qu'Appelle à cet endroit a été attaquée par des voleurs de grands chemins. Le conducteur ayant été attaché, ainsi que deux passagers qui se trouvaient dans la voiture, nos experts commencèrent à fouiller les sacs de malle et s'emparèrent de toutes les lettres chargées, après quoi ils donnèrent la liberté aux prisonniers.

On rapporte que ces bandits au nombre de six, n'en sont pas à leur premiers exploits dans cette partie du pays.

BUREAU JUDICIAIRE.

Ci-après nous donnons l'état des montants que les municipalités devront prélever pour le Bureau Judiciaire de l'Est. L'on pourra voir, par la comparaison que nous faisons, que de grandes réductions ont été faites. Tandis que la taxe de comté a été augmentée un peu, il y a eu une grande diminution pour la taxe de district : l'on demandait $53,000.00 l'an dernier tandis que cette année il ne sera prélevé que la somme de $12,000.00. comme suit :

	Taxe de Comté 1885.	Taxe de Comté 1886.
CARILLON.		
De Salaberry..........	$278 90	44 15
Hanover.	49 57	7 85
La Broquerie..........	22 28	3 50
D'IBERVILLE.		
Cartier	48 70	82 45
Macdonald	141 02	190 30
St. Norbert..............	49 78	84 25
DUFFERIN.		
Carlton	26 87	106 15
Rhineland................	20 77	121 50
Dufferin Nord..........	50 88	199 60
Dufferin Sud...........	44 13	174 15
Nelson Ville............	13 18	65 14
LISGAR.		
St. Andrews..........	23 15	34 00
St. Clements...........	25 90	38 20
Selkirk Ouest.	34 09	47 05
Selkirk Est.............	6 00	8 75
Plessis	40	58
Rockwood..	40 21	58 95
Gimli	1 00	1 45
LORETTE.		
Taché	52 02	37 05
Ste. Anne................	74 77	53 40
Hespeler..................	16 21	11 55
MANCHESTER.		
Franklin		90 40
Montcalm.		31 17
Douglas.		37 33
Emerson Cité..........		42 60
MARQUETTE.		
Belcourt..................	90 91	39 85
St. François Xavier..	113 75	49 85
Woodlands	122 26	53 55
St. Laurent.............	26 39	11 55
Posen	10 36	4 55
Fairford	1 49	0 65
MORRIS.		
Morris	125 58	95 05
Youville	28 92	25 00
Morris Ville............	49 85	29 05
ROCK LAKE.		
Louise.	68 68	84 35
Derby	30 75	37 80
Argyle	54 04	62 65
Lorne......	49 59	54 85
Pilot Mound............	4 75	19 43
SELKIRK.		
Springfield	8 10	
St. Boniface............	1 49	
St. Boniface ville......	9 23	
Assiniboia...............	6 08	
Kildonan.................	1 30	
St. Paul..................	3 30	
Total..................	1,833 33	2,015 03

	Taxe de District 1885.	Taxe de District 1886.
CARILLON.		
De Salaberry..........	$417 79	99 80
Hanover.	74 13	17 71
La Broquerie..	33 35	7 96
D'IBERVILLE.		
Cartier	281 64	55 33
Macdonald...............	670 20	127 75
St. Norbert..............	236 79	56 56
DUFFERIN.		
Carlton	555 53	132 75
Rhineland......	636 05	151 95
Dufferin Nord..........	1045 08	249 70
Dufferin Sud............	911 97	217 56
Nelson	272 64	52 10
LISGAR.		
St. Andrews............	597 81	142 77
St. Clements............	674 15	161 02
Selkirk Ouest...........	818 06	197 80
Selkirk Est..............	134 42	36 90
Plessis	10 30	2 46
Rockwood	1037 78	247 90
Gimli	1 00	6 15
LORETTE.		
Taché	243 59	58 18
Ste. Anne..................	351 27	83 90
Hespeler	75 88	18 12
MANCHESTER.		
Franklin..................	1568 99	334 50
Montcalm................	755 80	118 29
Douglas	418 11	139 46
Emerson cité............	2100 26	158 25
MARQUETTE.		
Belcourt..................	626 79	149 71
St. François Xavier..	784 37	187 36
Woodlands	843 07	201 40
St. Laurent.............	181 98	43 48
Posen	71 55	17 09
Fairford......	10 30	2 46
MORRIS.		
Morris........	1294 71	271 00
Youville	298 52	71 32
Morris ville.............	514 46	36 40
ROCK LAKE.		
Louise	1172 43	356 45
Derby	524 82	159 55
Argyle	922 62	264 45
Lorne......................	829 38	231 52
Pilot Mound............	81 34	19 43
SELKIRK.		
Springfield	145 26	249 80
St. Boniface............	257 36	61 48
St. Boniface ville......	1653 22	279 40
Assiniboia	1038 52	244 30
Kildonan......	234 73	56 07
St. Paul..................	592 88	141 62
Winnipeg cité..........	25548 32	5996 40
VARENNES.		
Varennes......	92 66	
PORTAGE DU RAT.		
Portage du Rat......	7 27	
Total	$53,000.00	$12,000.00

ECOLES DE LA VILLE.

Procès-verbal de la troisième séance du quatrième bureau des commissaires de l'arrondissement scolaire catholique de la ville de Saint-Boniface, tenue dimanche, le 19 juillet 1886.

Présents,—l'hon. M. Royal, président au fauteuil et MM. les commissaires Ferland et Marcoux.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Proposé par M. Marcoux appuyé par M. Ferland et résolu que, les commissaires décident de confier aux RR. SS. de la Charité l'école des petits garçons et des petites filles de l'arrondissement de la ville de Saint-Boniface pour l'année scolaire 1886-87.

Proposé par M. Marcoux appuyé par M. Ferland et résolu que, le traitement des RR. Sœurs pour la période ci-dessus soit de $2.000.00. Les commissaires s'engagent pour l'école des garçons seulement à fournir le local et à le chauffer ; l'école des filles à ce sujet, demeurant comme ci-devant à la charge des RR. Sœurs.

Proposé par M. Marcoux appuyé par M. Ferland et Résolu que,

Un Comité composé du Président et de MM. Marcoux et Ferland soit chargé de s'entendre avec les RR. SS. au sujet de leur engagement, et avec le maire de la ville concernant le local de l'école des garçons.

Proposé par M. Marcoux appuyé par M. Ferland et Résolu,

Qu'ils soit demandé des soumissions privées pour les travaux à faire aux salles que la corporation met au service des commissaires pour l'école des garçons.

Résolu que le secrétaire soit chargé d'écrire à Melle E. Létourneau pour la remercier des services qu'elles a rendus pendant les deux dernières années, et l'informer de la décision de la commission de confier la direction de l'école des garçons aux RR. SS. de la Charité.

Et la séance est levée.

(Signé) ED. LLOYD.
Secrétaire *pro tem.*

EXAMENS.

L'examen des personnes qui désirent obtenir des diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la section catholique du Bureau d'Education s'est tenu hier à l'hôtel-de-ville.

Les examinateurs étaient MM. les abbés A. Dugas, J. Messier et M. René et M. E. Lloyd.

Le résultat de cet examen ne sera connu que dans quelques jours.

Voici le noms des personnes qui se sont présentées pour le subir :

Pour diplômes de 1ère Classe :—Melles Blanche de Lorimier, Kate Irwin et Thaïs Vinet et M. J. F. Prud'homme.

Pour diplômes de 2ième classe :—Melles Camilla Cusson, Anna Degagné, Virginie Dupuis et Virginie Cadotte.

Pour diplômes de 3ième classe :—Madame V. Arcand, Melles Rosalie Granger, Marie Carrière, Mélanie Harrison, Séraphine Carignan, Victoria Lafrenière, Emma Carignan et M. Joseph Viau.

LA RACE FRANCAISE EN PROVINCE DE QUEBEC.

Le *Daily Telegraph*, de Québec, constate que les treize comtés de la province de Québec, où se trouvaient une majorité anglaise, deviennent de plus en plus français, et voici, d'après notre confrère, quel était le chiffre de la population française et anglaise, en 1884, dans ces treize comtés :

	Français.	Anglais.
Mégantic...	13,500	5,650
Drummond et Arthabaska	35,000	5,000
Richmond et Wolfe......	17,000	10,000
Sherbrooke	7,200	6,900
Shefford........................	18,500	5,800
Missisquoi.........	11,450	7,550
Ottawa......	35,000	16,500
Stanstead.........	5,500	11,400
Brome	5,600	9,800
Huntington	5,450	10,000
Argenteuil	7,750	10,000
Pontiac.........	5,750	15,000
Compton	10,000	12,000

Notre confrère ajoute que l'augmentation de la population française a été de 90 pour cent, en dix ans, dans le comté de Compton ; de 50 pour cent dans le comté de Brome ; de 66 pour cent, dans Argenteuil ; de 50 pour cent dans Pontiac, et il est d'avis que les Français seront en majorité dans tous ces comtés avant longtemps.

PERSONNEL.

M. l'abbé Joyal, curé de Saint-Didace, Qué., est arrivé en cette ville ce matin.

Mesdames Turenne, Laporte et Lemieux sont retournées en province de Québec.

M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, doit nous revenir ces jours-ci.

L'hon. M. LaRivière est actuellement à Montréal avec sa famille. Son voyage a été des plus heureux.

M. H. F. Despars ci-devant d'Emerson, occupe maintenant avec sa famille la maison qu'il a achetée sur la rue Notre-Dame, Saint-Boniface.

M. Jules Royal, du bureau des terres de Régina, est venu passer quelques jours de vacances dans sa famille. Il retournera la semaine prochaine.

M. M. J. Charbonneau, I. C., part lundi pour Prince-Albert, afin de continuer les travaux de sondage sur la branche nord de la Saskatchewan. M. Charbonneau sera absent environ trois mois.

La *Gazette Officielle* annonce la nomination de M. Charles Henri Pacaud, de Saint-Norbert, comme régistrateur de la division d'enregistrement d'Iberville, et celle de M. Avila Desautels, de Saint-Anne, comme juge de paix pour Manitoba.

M. Alf. Lévêque, qui a assisté l'agent des Sauvages de la réserve St. Peters dans le paiement de l'indemnité qu'il vient de faire à ces Sauvages est arrivé mardi.

M. Z. Robert qui a été faire la traite sur la même réserve, est aussi de retour.

M. l'abbé Bonin, curé de Saint-Côme, Qué., et M. l'abbé Bonin, vicaire à Sainte-Brigite de Montréal, était à l'archevêché dimanche. Depuis quelques jours déjà dans Manitoba, ils ont visité, à peu d'exception près, toutes nos paroisses canadiennes ; ils s'en retournent cette semaine.

M. Mongenais de la maison Dufresue & Mongenais, de Montréal, et M. de Bellefeuille, de Saint-Eustache, Qué., était de passage ici dimanche. Ils sont partis lundi pour la Montagne de Bois afin d'inspecter les terrains de cette partie du pays, où ils ont l'intention d'établir un ranche.

Melle Mongenais a accompagné son père jusqu'à Saint-Boniface où elle est en visite chez l'hon. M. Royal.

M. Jean-Louis Légaré, de la Montagne de Bois était en Saint-Boniface ces jours derniers.

M. Légaré a été heureux d'apprendre qu'à Washington le président a déposé le 12 courant, sur le bureau de la chambre des représentants une lettre du secrétaire d'Etat concernant le bill pour le rembourser des frais que lui a occasionnés la reddition de Sitting Bull et l'indemniser de ses services.

La requête de M. Légaré a été transmise par l'ambassadeur anglais. Le major Brotherton, de l'armée américaine, qui a reçu la reddition de Sitting Bull, a certifié le bien fondé de la réclamation qui s'élève à $13,412.

Nouvelles Religieuses.

—La catholique Review de New-York annonce que M. Augustus Lolton jeune noir envoyé des Etats-Unis par Mgr Baltes au collège Urbain de la Propagande, pour achever ses études ecclésiastiques, a été ordonne prêtre à Rome et a célébré sa première messe à St Pierre. M. Lolton est le premier prêtre noir que les Etats-Unis donnent à l'Eglise.

—Le 10 juillet, Mgr l'archevêque de Montréal a reçu, par l'entremise de Son Eminence le cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, le Bref en date du 8 juin dernier, qui érige Montréal en archevêché, et qui élève Sa Grandeur au rang d'archevêque de Montréal. Ce Bref est signé par Son Eminence le cardinal Ledochowski.

—L'archidiocèse d'Ottawa, quoique situé dans la province d'Ontario, fait partie de la province ecclésiastique de Québec, qui comprend les diocèses suivants :

1o Québec, érigé le 1er octobre 1674 ; 2o Montréal, le 31 mai 1836 ; 3o Ottawa, le 30 juillet 1847 ; 4o Trois-Rivières, le 2 juin 1852 ; 5o Saint-Hyacinthe, 8 juin 1862 ; 6o Rimouski, le 15 janvier 1867 ; 7o Sherkrooke, le 27 août 1874 ; 8o Chicoutimi, le 28 mai 1873 ; 9o Nicolet, le 11 juillet 1885. De plus : 10o Préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent, érigée le 29 mai 1882 ; et 11o Vicariat apostolique de Pontiac, érigé le 11 juillet 1882.

—La neuvaine préparatoire à la fête de Sainte-Anne est suivie par un grand nombre de pesonnes.

Le Rév. Père Lory, S.J., a donné le sermon lundi soir, à la cathédrale, jour de la fête de Saint-Vincent de Paul. Une multitude considérable est allée entendre le zélé prédicateur.

—Le Rév. Père Drummond, S.J., est à prêcher la retraite du jubilé à Portage-la-Prairie. Le sermon qu'il a fait dimanche dernier a été, nous est-il rapporté, et nous le croyons facilement, le meilleur discours qui ait jamais été donné du haut de la chaire dans cette ville.

CHOSES ET AUTRES.

—La moyenne des visiteurs à l'exposition coloniale de Londres est de 60,000 à 80,000 par jour.

—La population de Chicago est actuellement de 750,000 âmes. C'est une augmentation de 50,000 pendant l'année.

—La ville des Trois-Rivières, Qué., vient d'élever une statue à son fondateur LaViolette. C'est un bon exemple à suivre.

—Le juge en chef Rigby, de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, est décédé.

—Le gouvernement allemand a décidé de rétablir l'organisation municipale de Strasbourg qui avait été abolie en 1872.

—Il est à peu près certain que jusqu'aux élections générales, il n'y aura pas d'élection pour la représentation des Territoires du Nord-Ouest à Ottawa.

—Un commissaire sera bientôt envoyé aux Indes Occidentales et dans l'Amérique du Sud pour y étendre les relations commerciales du Canada.

—Sa Sainteté Léon XIII a écrit une lettre au Comte de Paris, lui exprimant ses regrets au sujet de l'expulsion, l'exhortant à la résignation, et lui envoyant sa bénédiction pour lui et toute sa famille.

—La plus extrême misère règne à Terreneuve. L'on a demandé des secours au gouvernement de la Puissance, et l'on dit que s'ils ne sont pas accordés sans délai les choses pourraint prendre un caractère sérieux.

—Les conservateurs ont été maintenus au pouvoir dans les élections qui viennent de se faire à la Colombie Anglaise pour la législature. Le gouvernement a élu quatorze membres tandis que l'opposition n'en compte que cinq.

—Le télégraphe nous annonce que les cérémonies et les fêtes à l'occasion de l'installation de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Québec, sont commencées avant-hier. Jamais le vieux Québec n'a, parait-il, présenté une apparence aussi brillante.

—Une élection pour le fédéral se fait dans le comté de Chambly, Qué. Ce siège est devenu vacant pour la nomination de M. Benoit au poste de surintendant du Canal Chambly. Les candidats sont MM. Jodoin, conservateur, Chagnon *national* et M. Préfontaine libéral.

—Les élections anglaises sont terminées. Comme nous l'avons déjà dit, la majorité s'est prononcée contre Gladstone et le Home Rule.

La crise politique va donc continuer. On attendra avec intérêt quelle phase elle va prendre à l'ouverture du parlement qui aura lieu le 5 août.

—Madame Matte, sous accusation d'avoir empoisonné son mari, a été comdamnée samedi à subir son procès, à L'Orignal, Ont. En entendant cette sentence, l'accusée, restée calme jusque là, fondit en larmes. Elle fut conduite à la prison très émue. La cause s'instruira devant les assises au mois de novembre prochain.

—La nouvelle que des mines d'argent avaient été trouvées à 38 milles de Port Arthur a créé une vive excitation à Ottawa. On est actuellement à construire des chemins de fer de colonisation dans cette région. Partout où des mines ont été découvertes des machines à broyer le minerai ont été construites ou sont en voie de l'être. La richesse de ces mines est très considérable.

—Un traité d'extradition entre l'Angleterre et les Etats-Unis a été signé En sus des clauses ordinaires, ce traité a des dispositions pour l'extradition des dynamitards.

Au bureau des affaires étrangères aujourd'hui on disait que l'on communiquerait à la presse par la voie ordinaire, quand le traité serait ratifié.

La légation américaine à Londres refuse de fournir de nouveaux d'étails. Le secrétaire White est très mécontent et dit qu'il est surpris de voir l'indiscrétion commise par le bureau des affaires étrangères. On croit généralement dans les cercles diplomatiques que ce sont les troubles socialistes de Chicago qui ont poussé le gouvernement américain à faire ce traité.

—De notre confrère du *Nord* qui parait parfaitement comprendre la question de l'émigration de nos compatriotes de Québec au Nord-Ouest :

" Notre grincheux confrère de la *Vérité* ne peut comprendre que nous soyions logique avec nous-même en blâmant ses écrits contre l'émigration au Nord-Ouest, car " cette émigration, dit-il et la colonisation, dont *Nantel se proclame l'ami par excellence*, paraissent passablement incompatibles et contradictoires."

" Nous avons écrit cent fois pour dire à nos compatriotes :—" Restez au pays si vous le pouvez, sinon, allez au Nord-Ouest où vous trouverez une seconde patrie." C'est là exactement le langage vrai du Père Lacombe...

Chronique Locale.

—L'on a commencé la récolte de l'orge dans nos environs.

—L'élection d'un échevin pour le quartier No. 5 de la cité de Winnipeg se fera lundi prochain.

—Pour blanchissage, tapissage et peinturage adressez-vous à M. W. Gauvreau, de cette ville. Une spécialité de peinturer les voitures.

—Winnipeg est à faire terminer son hôtel-de-ville. Le coût des travaux encore à faire sera d'environ $30,000.00

—La Cie du Pacifique charge maintenant 4 cents par mille de Winnipeg à Emerson. Ell ne chargait que 3 cents auparavant.

—Le 2 du mois prochain, à l'hôtel-de-ville, aura lieu la vente des lots de la municipalité de Saint-Boniface pour arrérages de taxes.

—Mardi après-midi, le ciel se couvrait de nuages noirs et après une bourrasque qui souleva des nuages de poussière, une pluie bienfaisante commença à tomber.

—M. James Perrault et M. M Cyr, de la fanfare du Cercle Provencher, font aussi partie de la fanfare du 90ième bataillon de Winnipeg, depuis quelques jours.

—Les contribuables du quartier No. 4 font signer une requête demandant qu'un puits artésien soit foré dans cette partie de la ville. Il n'y a pas a dire que le besoin ne s'en fait pas grandement sentir.

—A Winnipeg, pendant les six mois finissant le 30 juin dernier, il y a eu 326 naissances d'enregistrées dont 183 garçons et 143 filles ; 185 décès dont 111 hommes et 74 femmes, et 157 mariages.

—Il y a bien des années que l'eau n'est venue aussi basse qu'elle l'est actuellement dans les rivières Rouge et Assiniboine. Quant à la rivière LaSeine, on peut la traverser à pied secs en maints endroits.

—Pendant le mois de juin dernier, il a été vendu au marché de Winnipeg : 516 voyages de foin, 14 voyages de pailles, 417 minots de patates, 3 240 minots d'avoine, 240 minots de blé, 480 minots d'orge, 208,870 lbs de bœuf, 2,020 lbs de mouton, 33,990 lbs de lard et 108 charges de légumes.

—Pendant le mois de juin il est arrivé 1,179 émigrants, comme suit : Canadiens 335, Anglais 313, Ecossais 189, Irlandais 65, Allemands 37, Suédois 73, Russes 34, Autrichiens 28, Bohémiens 11, Belges 3, Finlandais 45, Français 41, Danois 2, Italiens 4, Norwégiens 4, Américains 2, Islandais 12.

—Le 31 courant, le Cirque de Cole donnera deux représentations à Winnipeg. Ce cirque est un des plus attrayants que l'on puisse voir. Rien n'est épargné pour satisfaire les spectateurs. La ménagerie est une des merveilles du continent. M. Cole s'est assuré les services de tous les artistes du continent et de plusieurs célébrités européennes. Une des grandes attractions de ces représentations sera les courses en chars. M. Cole nous reportera aux spectacles de l'antiquité romaine, dans son magnifique hippodromme d'un ½ de mille. N'oublions pas la date du 31 juillet courant pour aller visiter ce cirque, le plus beau qui soit venu au Nord-Ouest.

—M. E. L Lloyd, énumérateur pour la division électorale de Saint-Boniface, sous l'"Acte électorale de Manitoba, 1886," a commencé à préparer la liste des électeurs. Comme les qualifications d'un électeur, d'après la nouvelle loi, sont fort étendues, nous demanderons à tous les particuliers qui peuvent avoir droit de voter de voir à ce que leurs noms soient inscrits sur cette liste.

—Le montant de taxes dû sur les lots de la ville annoncés pour être vendus lundi dernier, s'élevait à $5,731.20. Le montant réalisé par le rachat avant la vente et par la vente des mêmes lots s'est élevé à $3,554-89.

Pour la municipalité de Taché les taxes des lots en vente étaient de $2,545.44, et la somme de $893,-95 a été réalisée.

—MM. J.-B. Lauzon et F. Trudeau, bouchers de cette ville, ont d'excellents chevaux, mais naturellement, jusqu'à preuve, l'un et l'autre donnait sa bête pour la meilleure. Pour avoir la paix, l'on décida de faire une course et l'animal qui arriverait le premier serait réputé le meilleur. La course en question a eu lieu vendredi dernier, à partir de la cathédrale jusqu'à la station de Saint-Norbert et retour, soit une distance de 18 milles. Le voyage a été fait en 1heure et 23 minutes et M. Lauzon arriva le premier.

—MM. S. A. D. Bertrand, J. Lecomte et H F. Despars, de Saint-Boniface, et MM. W. L. Boyle et F. Buchanan, de Winnipeg, ont fait demande au lieut-gouverneur en conseil de lettres patentes pour être incorporés en un corps politique sous le nom de "The Royal Soap Manufacturing Company (Limited)," pour manufacturer du savon, de la potasse, de la chandelle, des huiles à lubrifier et autres, de la graisse à roues et autres, et de la colle-forte, et pour vendre les dits objets, articles, comme manufacturiers ou agents d'autres manufacturiers ; la manufacture projetée sera exploitée dans Saint-Boniface. Le capital de la compagnie est de cent mille piastres divisé en mille actions de cent piastres chacune.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes.

16 Juillet.—Notre retraite jubilaire se terminera le jour de la fête de Sainte-Anne, patronne de notre paroisse.

—Nous apprenons avec plaisir que les paroissiens de Lorette, feront leur pélerinage annuel le jour même de la fête de Sainte-Anne. Ils seront les bienvenus, et auront, cette année, la consolation de pouvoir vénérer la relique de la Bonne Ste. Anne ;—relique que notre curé a reçue dans le cours du printemps dernier. Nous faisons des vœux, pour que cette relique contribue à répandre la dévotion parmi les pélerins, et que la bonne Sainte-Anne choisisse notre sanctuaire pour manifester sa bonté et sa puissance auprès de Notre-Seigneur. Déjà des faveurs et des guérisons extraordinaires ont été obtenues par les pélerins qui sont venus prier dans notre humble église.

Les grains souffrent de la sécheresse, et les cultivateurs attendent avec impatience la pluie. Le foin sera assez abondant sur la rive nord de la Rivière la Seine, à Sainte-Anne.

—Les feux ravagent les bois qui avoisinent notre paroisse.

Echos du Nord-Ouest.

Calgary, Alberta.

17 Juillet. — Plusieurs changements ont eu lieu dernièrement à l'école industrielle pour les Sauvages à la Rivière Haute L'instituteur, le frère Little, a été remplacé par M. DeLauzon et le Rév. Père Claude devient directeur, le Rév. Père Lacombe étant appelé à exercer son zèle ailleurs. La récolte à l'école ne promet pas d'être bien bonne cette année.

NAISSANCES

En cette ville, le 13 courant, Madame Joseph Ouimet, un fils.

En cette ville, le 21 courant, Madame Charles Gingras, un fils.

APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.



SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 5ième jour de juillet prochain, pour deux limites de bois de dix-huit et dix-neuf milles carrés respectivement, situées à la source de la Rivière aux Arcs, dans le District d'Alberta.

Des plans montrant la position à peu près exacte de ces limites en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS.
Sous-Ministre de l'Intérieur.

- Note—Le temps pour recevoir des soumissions pour ces limites est prolongé du 5 juillet au 20 août.

A. M. BURGESS,

Ottawa, 25 juin 1886.
3ins. 1.7.86,

Les personnes ayant besoin de garçons de ferme, d'ouvriers, de serviteurs, ou d'aides pour tous les travaux, sont priées de se mettre en communication avec l'agent d'Immigration du Gouvernement de Manitoba, à Winnipeg, et de lui faire connaître la nature des travaux qu'elles ont à faire exécuter ou l'aide dont elles ont besoin, les gages qu'elles paieront, et la probable durée de l'emploi, ensemble avec leur adresse et toutes les informations nécessaires pour permettre à l'agent de placer les immigrants qui demanderont un emploi immédiat lors de leur arrivée dans la Province.

JAMES A. GREEN,
Agent d'Immigration.

Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.

Bureau de l'Immigration, Winnipeg, 5 juillet, 1886.
jno 15.7.86




CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 13 août 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, vingt-quatre fois par semaine plus ou moins selon qu'il pourra en être requis, aller et retour, entre le

BUREAU DE POSTE D'EMERSON
ET LA
STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du 1er octobre prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Le courrier devra laisser le Bureau de Poste et la Station du Chemin de Fer, avec les malles, à tels jours, et heures qui pourront être fixés de temps à autres, afin de livrer les malles à la Station du Chemin de Fer dans les quinze minutes qui suivront son départ du Bureau de Poste et au Bureau de Poste dans les quinze minutes qui suivront l'arrivée des convois de malles.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des formules de soumissions obtenus aux bureaux de poste d'Emerson ou au bureau de l'Inspecteur.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste,

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 2 juillet 1886.
3ins.8.7.86.

AVIS.—VENTE DE TERRES pour arrerages de taxes, dans la Municipalite de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé, et daté le dix-septième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrains ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur les dits terrains, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et les frais ne soient auparavant payés, lundi, le deuxième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'hôtel-de-ville de St. Boniface, en la ville de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour rencontrer les taxes et toutes les charges encourues, dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba de 1884 et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
Lot 106 St. Boniface, 70 acres	......	......	......	236 66	2 00	238 66	do
NE¼ & N½ of SE¼	1	10	4 E	10 98	2 00	12 98	do
SW¼	2	10	4 E	59 66	2 00	61 66	do
NW¼ 4 & N½ of NE¼	5	10	4 E	39 67	2 00	41 67	do
E½ of SW¼ & SE¼	6	10	4 E	19 16	2 00	21 16	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	11 78	2 00	13 78	do
N½ of NW¼ of 10 22 & SW¼	27	10	4 E	46 29	2 00	48 29	do
NW¼ & N½ of SW¼	34	10	4 E	28 75	2 00	30 75	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	10	4 E	9 58	2 00	11 58	do
Lot 64 St. Boniface, 33 acres	......	......	......	48 32	2 00	50 32	do
Lot 65 St. Boniface, 37 acres	......	......	......	54 91	2 00	56 91	do
Outer 2 miles lot 73, St. Boniface, 63 acres	......	......	......	205 43	2 00	207 43	do
Outer 2 miles lot 72, St. Boniface, 61 acres	......	......	......	199 03	2 00	201 03	do
Outer 2 miles lot 74, St. Boniface, 66 acres	......	......	......	259 08	2 00	261 08	do
Outer 2 miles lot 75, St. Boniface, 66 acres	......	......	......	242 95	2 00	244 95	do

Dated at Winnipeg this seventeenth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary Treasurer.
Eastern Judicial District Board.
Box 1293, Winnipeg, Manitoba.

(No. 139) 25–29



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 2[illegible] p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ	Stations.	Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.